Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260203-2026_10-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

**Délibération n°2026-10**

## SEANCE DU Mardi 03 février 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 9
Procuration(s) : 0
Votants : 9
Date de la convocation : Mardi 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 03 février à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

***Etaient présents les conseillers municipaux suivants*** *: Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Audrey BARAZER, Monsieur André GRALL, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Claude MOREL.*

***Absent(s)*** *: Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Marie-Brigitte BRETHES, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX.*

***Procuration*** *: néant*

***Secrétaire de Séance*** *:* Marc QUEMENER

***N° d'ordre : 2026-10***

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260203-2026_10-DE

**OBJET : Reconduction ligne de trésorerie**

***Après avoir voté le caractère d'urgence de ce point,***

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 euros a été souscrite en février 2025 afin de financer les besoins temporaires de trésorerie de la commune et de prévenir tout risque de rupture de paiement.

Il est précisé qu'à ce jour, le montant mobilisé au titre de cette ligne de trésorerie s'élève à 100 000 euros.

Compte tenu de cette situation, et afin d'assurer les besoins de trésorerie de la commune, il est nécessaire de procéder à la reconduction de la ligne de trésorerie, dans les conditions financières prévues par l'avenant au contrat initial.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.1618-2,
**Vu** la délibération n°2025-08 du 18 février 2025 autorisant l'ouverture d'une ligne de trésorerie,
**Vu** le contrat de ligne de trésorerie conclu avec le Crédit Agricole,
**Considérant** que cette ligne de trésorerie arrive à échéance le 28 février 2026,
**Considérant** la nécessité d'assurer les besoins en trésorerie,
**Considérant** le caractère urgent de la décision afin d'éviter toute rupture de trésorerie,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,***

| | |
|---|---|
| Vote pour : | 9 |
| Vote contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

**AUTORISE** la reconduction de la ligne de trésorerie auprès du crédit agricole pour un montant 100 000 euros.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de ligne de trésorerie conclu avec le Crédit ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 04/02/2026

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT

